

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Métropole Rouen Normandie**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Catherine PARMENTIER**
Adresse : N° 108 Rue Allée François Mitterrand
Commune : **Rouen, Bonsecours**
Code postal : **76**
Nature des activités : **La Métropole Rouen Normandie est une entité de l'administration publique. Elle exerce de multiples compétences, au bénéfice des habitants et de son tissu socio-culturel et économique.**
Qualification : **Administration publique générale**

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE <i>Nom scientifique</i> Nom commun	Description (1)
B1 – AMPHIBIENS	
<i>Rana dalmatia</i> Grenouille agile	Destruction d'habitat d'hivernage : 200 m ²
B2 – REPTILES	
<i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile	Destruction d'habitat d'alimentation, de reproduction et d'hivernage : 5 286 m ²
B3 – CHIROPTERES	
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Destruction d'habitat de reproduction et d'hivernage : 8 gîtes potentiels
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Destruction d'habitat de reproduction, d'hivernage : 8 gîtes potentiels
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Destruction d'habitat de reproduction, d'hivernage : 8 gîtes potentiels
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de kuhl	Destruction d'habitat de reproduction, d'hivernage : 8 gîtes potentiels
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Destruction d'habitat de reproduction, d'hivernage : 8 gîtes potentiels
<i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	Destruction d'habitat de reproduction, d'hivernage : 8 gîtes potentiels
B4 – MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil roux	Destruction d'habitat de reproduction, d'hivernage : 200 m ²

B5 – OISEAUX	
<i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Parus major</i> Mésange charbonnière	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Hippolais polyglotta</i> Hypolaïs polyglotte	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Regulus regulus</i> Roitelet huppé	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Buteo buteo</i> Buse variable	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Certhia brachydactyla</i> Grimpereau des jardins	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Chloris chloris</i> Verdier d'Europe	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> Bouvreuil pivoine	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Emberiza citrinella</i> Bruant jaune	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Corvus monedula</i> Choucas des tours	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Strix aluco</i> Chouette hulotte	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Sylvia communis</i> Fauvette grisette	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> Grosbec casse-noyaux	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables

<i>Poecile palustris</i> Mésange nonnette	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Dendrocopos major</i> Pic épeiche	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Sitta europaea</i> Sittelle torchepot	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables
<i>Spinus spinus</i> Tarin des aulnes	Destruction d'habitat de reproduction et d'alimentation : 200 m ² et 5 arbres favorables

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les opérations s'inscrivent dans le cadre de travaux de valorisation de la côte Sainte-Catherine, située sur les communes de Rouen et de Bonsecours (76). La portée des travaux est locale.			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *	
Destruction	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Destruction de 200 m² d'habitat favorable à l'avifaune Destruction de 5 286 m² d'habitat favorable à l'Orvet fragile Destruction 200 m² d'habitat favorable à la Grenouille agile Destruction 5 arbres favorables aux chiroptères Destruction de 200 m² d'habitat favorable à l'Ecureuil roux
Altération	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Altération de 5 286 m² d'habitats favorables à l'avifaune (création cheminements piétons et zones stationnement futures)
Dégénération	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Potentielles dégradation d'habitats durant la phase travaux (émission de poussière, circulation d'engins...)
Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologues, dont les qualifications et coordonnées seront fournies aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation initiale en biologie animale Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : La période de destruction correspond à la période de réalisation des travaux, lesquels seront opérés lors des phases de moindre vulnérabilité des espèces selon le calendrier biologique figurant dans le dossier joint.

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Haute Normandie

Départements : Seine-Maritime

Cantons : Rouen 3, Darnetal

Communes : Rouen, Bonsecours

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Création d'habitats favorables à l'avifaune, aux chiroptères et à l'Ecureuil roux à travers la mise en place de nichoirs et de gîtes adaptés aux espèces ciblées. Ainsi, 10 nichoirs seront ajoutés pour l'avifaune dont 1 nichoir pour les rapaces nocturnes. 19 gîtes à chiroptères seront disposés et 4 pour l'Ecureuil roux. Deux mesures porteront sur la création et la préservation d'habitats favorables à l'Orvet fragile, correspondant à la création de tas de pierres et de niches pierreuses ainsi qu'à la sanctuarisation de parcelle forestières en vue de la création d'îlots de sénescence. Une mesure de compensation porte également sur la création d'habitats favorables à la Grenouille agile, qui se traduira par le maintien d'éclaircies forestières, avec la création de tas de bois mort. La mise en place d'une mesure portant sur la gestion sylvicole favorable à la biodiversité forestière permettra également la création d'habitats et de zones accueillantes pour diverses espèces. Une mesure visant à favoriser le développement et la réalisation du cycle de vie de l'Écaille chinée au droit du site.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rédaction d'un compte-rendu par l'écologue en charge des opérations, mentionnant la délimitation précise des surfaces d'habitat détruites, le nom de(s) la personne(s) ayant assuré la supervision de l'opération, la date de l'action et veillant au respect des emprises.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

Le

Votre signature

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Vincent PERROT